

L'évolution des disparités entre collèges publics

Danièle Trancart

L'objectif de cet article est de proposer un ensemble d'indicateurs statistiques pour décrire et mesurer les disparités entre collèges publics et d'apprécier leur évolution dans le temps, entre 1979 et 1997. L'image d'une institution uniforme disparaît dès lors que l'on analyse les publics d'élèves, les moyens d'enseignement et les parcours scolaires de la sixième à la troisième. Les résultats s'inscrivent dans le prolongement de travaux en sociologie de l'éducation qui portent sur l'évolution des inégalités de scolarisation et sur l'émergence des situations de ségrégation scolaire.

Depuis 1980, le collège a connu d'importantes évolutions. L'objectif des 80 % d'élèves au niveau bac a été inscrit dans la loi d'orientation de 1989 et le thème de la réussite pour tous au collège coïncide avec une forte demande sociale pour tenter de se prémunir du chômage. Les évolutions institutionnelles recouvrent toute une série de réformes depuis celle du collège unique en 1975. Aujourd'hui, la quasi totalité des collégiens effectue un cycle complet au collège, alors qu'en 1980, ils n'étaient que 71 % (Coeffic, 1996 et Esquieu, 1997). On peut donc penser qu'un des objectifs de la loi de 1989 de faire accéder en classe de troisième tous les élèves, grâce à des moyens diversifiés, a été atteint. Parmi l'ensemble des mesures prises on peut citer : des solutions alternatives au redoublement, la suppression progressive des classes préprofessionnelles à l'ap-

prentissage, la mise en place des quatrième et troisième technologiques dès 1985. La cinquième cesse progressivement d'être un palier d'orientation et les élèves vont vers le second cycle de l'enseignement secondaire. Mais la sortie du collège est un seuil où les écarts sociaux se creusent. Ainsi, parmi les élèves parvenant au terme du premier cycle sans redoubler, le taux de passage en seconde générale et technologique est de 97 % pour les enfants de cadres et d'enseignants mais de 60 % pour les enfants d'ouvriers (Coeffic, 1996). D'autres travaux fournissent des précisions intéressantes sur la réduction des inégalités sociales, au cours du temps, à ce niveau scolaire (Euriant, Thélot, 1995) et sur l'évolution de la relation entre origine sociale et destinée scolaire entre 1970 et 1993 (Goux et Maurin, 1995).

S'il y a eu homogénéisation des parcours scolaires au sein du collège, ces quinze dernières années, la question de la différence entre établissements se pose également. De nombreuses recherches font état de processus ségrégatifs qui s'accroissent dans certains secteurs sous l'effet de la mise en concurrence des établissements (Broccolichi, 1995). L'image d'une institution uniforme disparaît dès lors que l'on analyse les publics d'élèves, d'enseignants et l'environnement lui-même du collège. Par ailleurs, peut-on affirmer avec A. Prost (entretien au *Journal Le Monde*, 10 avril 1996) que : « c'est bien la réalité que l'on observe : les différences s'accroissent entre établissements », et même entre classes au sein d'un même établissement (Payet, 1996) ?

Une étude de la DEP (Lévy, Liensol, Meuret, Œuvrard, 1983, 1986) publiée entre 1983 et 1986, analysait les disparités entre collèges publics pour l'année 1979-1980. Une typologie des collèges avait été construite à partir d'une batterie d'indicateurs pertinents. Pour des raisons de disponibilité de l'information, seules sept académies étaient concernées : Dijon, Grenoble, Nancy, Nice, Orléans-Tours, Rennes et Toulouse. Cette étude a été poursuivie sur les données de 1989-1990 (Trancart, 1993) et sur le même champ. À partir de l'année 1993, toutes les académies possèdent un système complet d'informations, en particulier sont disponibles les catégories socioprofessionnelles des parents d'élèves et les taux de passage d'un niveau de classe à l'autre, pour chaque collège. Une actualisation des travaux précédents est proposée ici, en complétant les observations pour les années 1993-1994 et 1996-1997. Nous conduirons également une analyse exhaustive sur les collèges publics de France métropolitaine à partir de 1993.

SOURCES ET MÉTHODE

Les données de cette étude (1) sont issues de plusieurs sources : d'une part, les enquêtes nationales exhaustives auprès des établissements, d'autre part, une batterie d'indicateurs intitulés IPES (Indicateurs pour le Pilotage des Établissements Secondaires). Les bases annuelles Scolarité, Vie Scolaire et IPES ont donc été utilisées pour constituer les différents fichiers de données.

Le champ de l'étude concerne les collèges publics de France métropolitaine en 1989-1990 (au nombre de 4693), 1993-1994 (au nombre de 4849) et 1996-1997 (au nombre de 4932).

Décrire la nature et l'importance des disparités entre collèges suppose de déterminer les « champs » générateurs de ces disparités : les collèges peuvent se différencier par leur public, c'est-à-dire la population d'élèves qu'ils accueillent, par l'offre et les moyens d'enseignement dont ils disposent, ou encore par l'orientation scolaire qu'y obtiennent les élèves.

Les données socio-démographiques des élèves sont décrites par la proportion d'élèves en retard de deux ans et plus en classe de sixième (indicateur plus discriminant que le retard simple), l'origine sociale des élèves de sixième, la proportion d'élèves étrangers de la sixième à la troisième, et la proportion de demi-pensionnaires de la sixième à la troisième. Ces indicateurs font souvent l'objet d'utilisation dans le repérage des établissements susceptibles d'être classés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP). Le niveau sixième, lorsque cela est possible, présente l'avantage de prendre en compte la quasi-totalité d'une génération, sans que le choix d'options ou les processus d'orientation ne perturbent les résultats.

Les moyens d'enseignement regroupent les caractéristiques d'offre de langues vivantes et d'options, la taille moyenne des collèges et des classes, les caractéristiques des enseignants (âge et statut).

Les parcours scolaires renseignent sur le poids des redoublants de la sixième à la troisième et sur les taux de passage d'un niveau à l'autre.

L'ensemble des indicateurs a été analysé du point de vue des tendances moyennes et des dispersions. L'unité d'analyse est toujours le collège, c'est-à-dire que les moyennes présentées par collège diffèrent légèrement des valeurs nationales calculées sur l'ensemble des élèves. Les disparités sont mesurées, le plus souvent, par deux indicateurs : l'écart-type qui donne une mesure de la dispersion « absolue » et le coefficient de variation (rapport entre l'écart-type et la moyenne) qui donne une mesure de la dispersion relative et qui permet une comparaison d'un secteur à l'autre et d'une année à l'autre.

DESCRIPTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Baisse des retards scolaires en sixième, mais des contrastes importants entre collèges

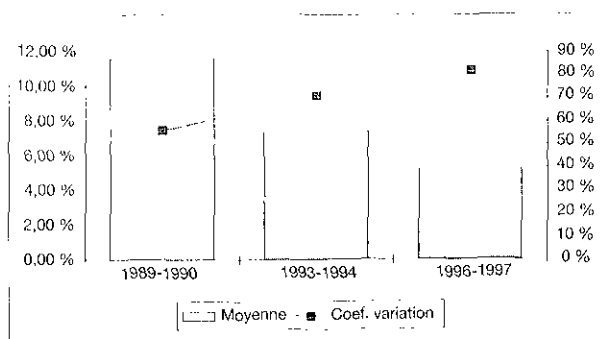
La proportion d'élèves en retard de deux ans et plus fournit une mesure des difficultés rencontrées par les élèves au cours de la scolarité primaire. À l'école primaire, les retards ont beaucoup diminué depuis la fin des années 1980 (J.J. Paul, 1997). La baisse des redoublements s'est poursuivie avec l'instauration des trois cycles dans le premier degré, en 1990. Les élèves ne peuvent redoubler qu'une seule fois, du C.P. au CM2.

C'est effectivement ce que l'on observe sur une longue période : dans l'ensemble des collèges de France métropolitaine les forts retards scolaires (2 ans et plus) voient leur fréquence baisser très nettement : 11,6 % en 1989-1990, 7,3 % en 1993-1994 et 5,2 % en 1996-1997. Mais ces chiffres cachent de fortes disparités entre collèges. Ainsi, en 1996-1997, si 10 % des collèges totalisent moins de 1 % d'élèves en retard de deux ans ou plus, à l'opposé 10 % en totalisent plus de 10 %. Ces écarts n'ont pas diminué au cours du temps, au contraire. Le coefficient de variation, mesure de la dispersion relative, a augmenté régulièrement pour les années de référence : 56 %, 71 % et 82 % aujourd'hui. Tous les collèges n'accueillent pas la même proportion d'élèves en retard et les écarts semblent se creuser aux extrêmes.

Des disparités sociales entre collèges un peu plus accusées

Si l'on s'intéresse aux origines sociales des élèves de sixième, des difficultés apparaissent

Graphique 1. - Évolution du retard scolaire 2 ans et plus (collèges publics : 4 932 en 1996-1997).



dans les tentatives de comparaison depuis 1980. Deux effets se conjuguent (mis à part les problèmes inhérents à la collecte de l'information recueillie par les établissements) : la modification de la structure sociale des emplois et les changements de nomenclature sur les catégories socio-professionnelles de l'INSEE (CSP) transformées en professions et catégories sociales (PCS). La part des ouvriers dans la structure socioprofessionnelle des emplois n'a cessé de diminuer entre 1980 et 1997, celle des agriculteurs également alors que parallèlement, la part des cadres a augmenté. Un exemple de changement de nomenclature, en 1989, concerne les emplois de contremaître ou agent de maîtrise classés « ouvriers » en 1980 mais « professions intermédiaires » en 1989. Ces derniers passent des catégories défavorisées aux catégories moyennes.

La structure sociale des élèves de sixième par collège peut être approchée par la proportion d'élèves appartenant à des catégories défavorisées (ouvriers, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle). Cela revient à comptabiliser les ouvriers (avec ou sans les contremaîtres selon les années), les retraités ouvriers ou employés et les inactifs. Les chiffres donnés ci-dessous, en moyenne par collège, sont entachés d'imprécisions (de 1 à 2 points) dues aux problèmes de nomenclature soulevés précédemment, mais les évolutions demeurent interprétables. Pour les collèges des sept académies (2) qui possédaient un système complet d'informations, en 1980, on comptait près de 48 % d'enfants issus de catégories défavorisées en moyenne par collège, en sixième. Ils sont 46 % en 1989-1990, 42 % en 1993-1994 et près de 41 % en 1996-1997 (calculs effectués sans les contremaîtres à partir de 1993). Les disparités relatives augmentent légèrement depuis 1989 (en 1980, l'information n'est pas disponible sur cet indicateur) : 32 % en 1989, 35 % en 1993 et 37 % en 1996. Pour l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine, les chiffres disponibles, depuis 1993, rendent compte d'évolutions comparables (en 1993-1994 : 43,2 % d'élèves défavorisés et coefficient de variation égal à 39 %, en 1996-1997 : 42,3 % d'élèves défavorisés avec un coefficient de variation de 40 %). Les disparités entre collèges peuvent également s'analyser en comparant les situations extrêmes : en 1997, si 10 % des collèges accueillent moins de 20 % d'élèves défavorisés, les 10 % de collèges les plus défavorisés en accueillent plus de 64 %.

La proportion d'élèves de sixième de nationalité étrangère rend compte également de l'environnement social du collège. Les données des panels 1980 et 1989 (Caille, 1991 et Caille, Vallet, 1995) montrent bien les interrelations entre certaines variables : l'environnement familial des élèves étrangers est différent de celui des élèves français, car si 84 % des élèves étrangers appartiennent à des milieux socialement défavorisés, 38 % des élèves français sont dans cette situation ; les scolarités des élèves étrangers ou socialement défavorisés sont affectées de retards scolaires plus importants.

Entre 1989-1990 et 1993-1994, la proportion d'élèves étrangers est restée stable (autour de 8 % en moyenne par collège). À partir de 1993, ce taux diminue : en 1996-1997, on compte en moyenne 6,9 % d'élèves étrangers en sixième. Autour de cette moyenne, les situations dans certains établissements sont très différentes : si 10 % des collèges accueillent moins de 0,2 % d'élèves étrangers, à l'autre extrême 10 % des collèges en accueillent plus de 19 %. Ces contrastes ont tendance à augmenter : les disparités relatives mesurées par les coefficients de variation prennent les valeurs de 122 % en 1989-1990, 127 % en 1993-1994, et 134 % en 1996-1997.

Tableau I. – Caractéristiques de la population scolaire (collèges publics)

pourcentage d'élèves	1989-1990			1993-1994			1996-1997		
	moyenne	écart-type	coef variation	moyenne	écart-type	coef variation	moyenne	écart-type	coef variation
en retard de 2 ans et +	11,6	6,6	56	7,3	5,2	71	5,2	4,3	82
d'origine ouvrière	36	14	38	33	13,5	41	31,5	14	43
dont le père est inactif	7,5	5,1	68	10,4	6,9	66	10,8	7,6	70
« défavorisés »	46	14,8	32	43,2	16,7	39	42,3	17	40
étrangers	8,1	9,3	122	8,2	10,4	127	6,9	9,2	134

Note : les chiffres en italique sont relatifs aux 7 académies car l'information sur l'ensemble des collèges n'est disponible que depuis l'année 1993

Un indicateur de précarité scolaire et sociale

Nous avons cherché à construire un indicateur à partir des trois variables analysées précédemment : pourcentage d'élèves en retard de deux ans et plus, pourcentage d'élèves défavorisés, et pourcentage d'élèves étrangers. Par la méthode de l'écart centré réduit (3), on peut comparer les établissements suivant les difficultés scolaires et sociales de la population accueillie en sixième. L'indice est d'autant plus positif que la donne sociale du collège est défavorable, et d'autant plus négatif que la donne sociale est favorable. L'indicateur global peut ainsi contribuer à l'étude des problèmes de ségrégation scolaire et sociale des collèges. En effet, la prise en compte simultanément des trois variables permet de définir l'image d'un collège « favorisé » ou « défavorisé ». Le tableau II, ci-dessous, rend compte des disparités entre type de collèges, en 1993-1994 et 1996-1997. Si l'indice de précarité est nul (par construc-

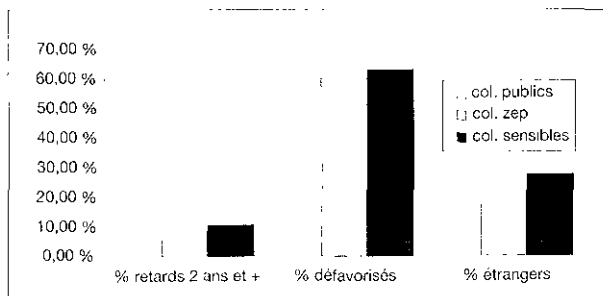
tion) pour l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine, il vaut 2,8 pour les collèges en ZEP en 1996-1997 (effectif de 678) et 4,7 pour les collèges dits « sensibles » (4) (effectif de 106). L'indice de précarité des 10 % de collèges les plus défavorisés, est supérieur à 2,74, ce qui permet de positionner, en moyenne, les collèges en ZEP et les collèges « sensibles » dans cette catégorie. Cette remarque ne vaut qu'en moyenne car une analyse plus fine permettrait de mettre en évidence des disparités à l'intérieur de chaque type d'établissement.

Par ailleurs, la fréquentation de la demi-pension (5) varie de manière très importante selon le type de collèges, confirmant la « fuite des demi-pensions » signalée par les chefs d'établissement : 58,6 % de demi-pensionnaires sur l'ensemble des collèges en 1997 (en légère baisse par rapport à 1994), 33 % en ZEP, et 19 % dans les établissements sensibles (Tableau II).

Tableau II. – **Caractéristiques de la population scolaire selon le type de collèges**

Type de collèges		% élèves en retard de 2 ans et plus	% élèves défavorisés	% élèves étrangers	indice de précarité	% demi-pensionnaires
1993-1994	col. Publics (n = 4849)	7,3	43,2	8,2	0	62
	col. ZEP (n = 678)	11,6	60,4	20,1	3	38,5
	col. Sensibles (n = 96)	15,3	64	32	5	23,7
1996-1997	col. Publics (n = 4932)	5,2	42,3	6,9	0	58,6
	col. ZEP (n = 678)	8,1	60	17,2	2,8	33
	col. Sensibles (n = 106)	10,6	63,1	27,5	4,7	19

Graphique 2. – **Caractéristiques de la population scolaire selon le type de collèges (4932 collèges publics, 1996-1997)**



La comparaison de l'indice de précarité d'une année à l'autre est difficile car dans son calcul, on ne tient pas compte de l'évolution des coefficients de variation. Nous procéderons à une analyse plus approfondie dans les collèges les plus défavorisés. Le choix s'est porté sur les 150 établissements ayant l'indice le plus élevé, soit 3 % des collèges en 1996-1997.

Dans le tableau suivant, nous avons rassemblé les informations disponibles pour comparer la situation des 150 collèges les plus défavorisés en 1994 et en 1997 (6). Ces collèges apparaissent avec une donne sociale et scolaire plus défavo-

Tableau III. – **Comparaison des caractéristiques des élèves dans les collèges publics et dans les 150 collèges les plus défavorisés**

Ensemble des collèges et des 150 collèges les plus défavorisés	% retards 2 ans et plus	% défavorisés	% étrangers	indice de précarité	% demi-pensionnaires
1994 (4849)	7,3	43,2	8,2	0	62
1994 (150)	21,5	68,6	41,2	7,4	23
1997 (4932)	5,2	42,3	6,9	0	58,6
1997 (150)	17	69,3	36	7,4	19

nable que l'ensemble des collèges sensibles : l'indice de précarité, en 1997, vaut 7,4 contre 4,7 pour les collèges sensibles. On peut également observer que l'indice de précarité ne baisse pas comme pour l'ensemble des autres collèges.

Si l'on poursuit l'analyse, on retrouve 104 collèges qui, selon cet indice synthétique, sont classés parmi les 150 les plus défavorisés à la fois au cours des années 1993-1994 et 1996-1997. Il sont situés, pour 78 % d'entre eux en ZEP, 30 % sont des collèges sensibles. Pour ces 104 collèges, l'indice de précarité a augmenté, passant de 7,7 à 7,9. Les principales académies concernées sont : Créteil (département de la Seine-Saint Denis), Lyon, Versailles (départements des Yvelines et du Val d'Oise), Aix-Marseille.

Cette analyse descriptive et comparative de la population scolaire semble montrer que la différenciation entre les établissements s'est accrue au cours des deux dernières décennies. Cette concentration plutôt accrue de « populations défavorisées » peut s'expliquer par plusieurs phénomènes : les mesures d'assouplissement de la carte scolaire depuis 1984 dans certaines zones (7), la mise en concurrence des établissements et surtout, les évolutions concernant les espaces urbains avec des zones ghettos. Sur ce dernier point, dans un rapport de recherche, l'auteur (C. Rhein, 1996) analyse le lien entre les ségrégations résidentielle et scolaire dans l'agglomération parisienne, à partir de données sur les deux derniers recensements de l'INSEE (1975 et 1990). Ainsi « la force et l'augmentation de la relation entre catégories socioprofessionnelles, nationalité et nombre d'enfants, confirment l'apparition de puissants processus ségrégatifs ».

Les mesures d'assouplissement de la carte scolaire ont également un effet sur l'évolution des différences de recrutement social (S. Broccolichi, 1995). L'auteur constate que, dans certains secteurs, « les collèges et les lycées les plus « envahis » (par le bas) par des élèves moins sélectionnés, ont été aussi les plus « fuis » (par le haut) par ceux qui disposent d'informations et de ressources qui leur donnent la possibilité de trouver une place ailleurs ».

DESCRIPTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Tous les élèves des collèges reçoivent en principe le même enseignement de base mais, les

enseignements optionnels, le choix de langues vivantes sont plus ou moins étendus. L'organisation de l'enseignement, mesurée par la taille des collèges, le nombre d'heures d'enseignement par élève et les effectifs moyens par classe, est également une source de disparités entre les collèges. Enfin, les caractéristiques d'âge et de statut des enseignants diffèrent également selon les établissements.

Une organisation de l'enseignement assez stable dans le temps mais des différences selon l'implantation de l'établissement

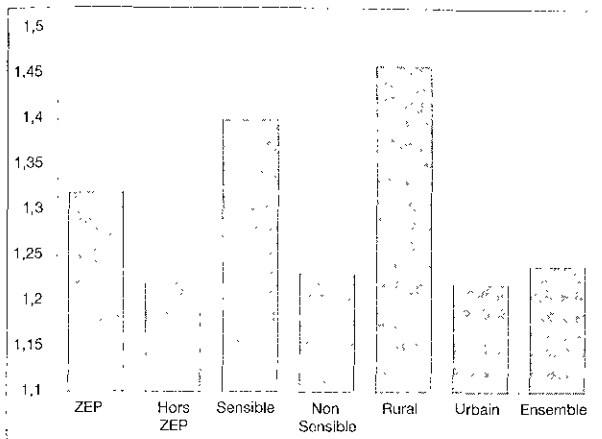
La taille moyenne des collèges publics présente l'évolution suivante : 517 élèves scolarisés par collège en 1989, 540 en 1993 et 530 en 1997. Ce dernier chiffre ne représente qu'une moyenne et cache des situations très variées. Si 10 % des collèges ont un effectif inférieur à 226 élèves, à l'autre extrême 10 % de collèges doivent gérer plus de 827 élèves. Ces situations extrêmes ont peu évolué au cours du temps.

La taille moyenne des divisions de la sixième à la troisième générale est restée stable, entre 24 et 25 élèves. Mais près d'un collège sur cinq a des divisions de taille moyenne supérieure à 26 élèves.

Le nombre d'heures d'enseignement consommées par élève (H/E), augmente avec la diversité de l'enseignement (en fonction du nombre d'options) et décroît quand la taille des classes augmente (un cours dans une classe de 30 élèves « coûte » moins cher que le même cours dans une classe de 25 élèves). Cet indicateur a augmenté entre 1979 et 1989 (1,15 à 1,27), légèrement diminué ensuite (respectivement 1,24 et 1,23 en 1993 et 1996).

L'ensemble de ces trois indicateurs, relativement stable dans le temps, tant en moyenne qu'en coefficient de variation, varie fortement en fonction de la situation des établissements : zone rurale ou urbaine, collège situé en ZEP ou non, collège sensible ou non. Le graphique suivant rend compte de quelques différences en 1996-1997. En zone rurale, les coûts par élève sont élevés en raison des petits effectifs. Dans les collèges en ZEP ou dits « sensibles », des moyens supplémentaires sont alloués.

**Graphique 3. – Coût d'enseignement
(nombre d'heures consommées par élève)**



L'offre d'enseignement

Le nombre moyen de langues vivantes proposées au collège a fortement augmenté entre 1980 et 1990, passant pour l'ensemble des sept académies de référence, de 2,7 à 3,4 langues enseignées. Depuis le début des années 90, l'offre s'est stabilisée. Ainsi, si l'on calcule le nombre d'options proposées en quatrième générale (8) (l'étude du latin n'est proposée en cinquième qu'à partir de 1996), on en dénombre 4 en 1990, 4,5 en 1993 et 4,4 en 1997. Ces chiffres concernent l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine. Tout comme pour les données relatives à l'organisation de l'enseignement, des variations apparaissent en fonction de la situation du collège. C'est en milieu rural que l'offre d'enseignement est la plus faible avec en moyenne 2,9 options au total (langues vivantes comprises).

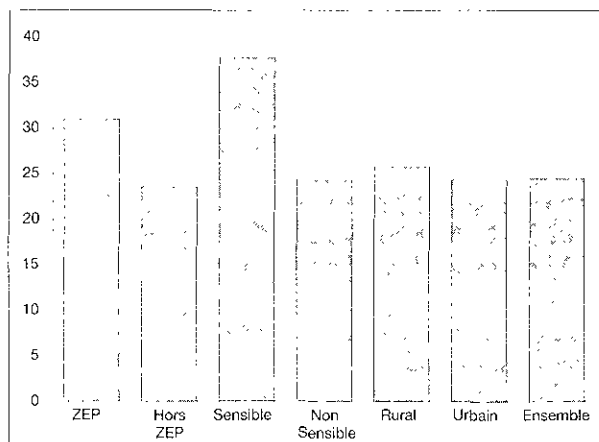
Une présence plus massive d'enseignants jeunes et non titulaires en zone sensible ou prioritaire

Les années 80 ont été marquées par un plan de titularisation des maîtres auxiliaires. Ainsi, sur l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine, la proportion d'enseignants de « type lycée », c'est-à-dire certifiés ou agrégés, est passée de 35 % en 1989, à 53 % en 1993, puis 65 % en 1996 mais le recours aux enseignants non titulaires reste une source de disparités importante, entre collèges.

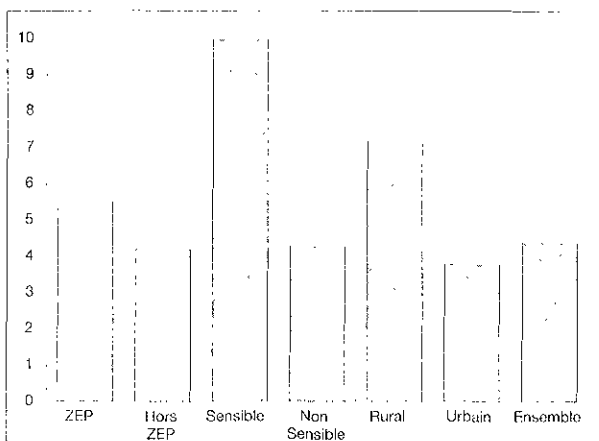
Les enseignants non titulaires (maîtres auxiliaires) ont représenté, en 1989, 5,2 % de l'ensemble des enseignants de collèges puis 6,9 % en 1993, et 4,4 % en 1996. Mais les coefficients de variation, traduisant une mesure de la disparité relative entre collèges, restent très élevés : respectivement 113 %, 100 %, 133 %. Aujourd'hui, dans 10 % des collèges, on dénombre plus de 11 % de non titulaires. À l'opposé, dans 10 % de collèges, tous les enseignants sont titulaires.

Selon le type d'établissement, la composition du corps enseignant varie. Dans les deux graphiques

Graphique 4. – Répartition des enseignants âgés de moins de 35 ans (en %)



Graphique 5. – Part des non titulaires (en %)



suiuants, nous auons étudié la part des non titulaires et la part des enseignants âgés de moins de 35 ans, en 1996-1997. C'est en ZEP et en collège sensible que l'on compte le plus d'enseignants de ces catégories : un peu plus de 30 % de jeunes enseignants et 5,5 % de non titulaires en ZEP, près de 40 % de jeunes et 10 % de non titulaires en collège sensible contre près de 25 % de jeunes et 4,4 % de non titulaires dans l'ensemble des collèges. Ainsi, les professeurs les plus jeunes et en situation les plus instables se trouvent confrontés aux élèves les plus difficiles (9).

L'étude des moyens d'enseignement montre que l'offre, l'organisation de l'enseignement et les coûts sont relativement stables depuis 1980 et que les statuts des enseignants titulaires sont devenus plus homogènes en raison de la politique de titularisation menée ces dernières années. Cependant, la répartition des enseignants non titulaires reste une source de disparités importante entre collèges.

LES PARCOURS SCOLAIRES : VERS UNE HOMOGÉNÉISATION DES PRATIQUES D'ORIENTATION ENTRE COLLÈGES

L'analyse porte sur les variables de cursus et d'orientation scolaire : poids des redoublants (10), les taux de passage de la 5^e à la 4^e générale ou technologique ainsi que les taux de passage de la 3^e à la seconde générale et technologique ou professionnelle (première année de BEP). Les taux de passage sont calculés à l'aide des fichiers Scolarité à partir de 1993-1994 et à l'aide des fichiers académiques (7 académies), les années précédentes.

Rappelons quelques étapes sur les transformations des flux scolaires au collège, depuis une quinzaine d'années (Esquieu, 1996).

En 1980, la classe de cinquième reste un palier d'orientation décisif : un quart des élèves ne passent pas au collège et sont orientés vers des voies professionnelles (CAP, CPPN-CPA). À partir de 1985, progressivement la filière CAP disparaît au profit des 4^e et 3^e technologiques ; les élèves vont affluer vers le second cycle de l'enseignement secondaire. L'orientation en classe de troisième présente une certaine stabilité jusqu'en 1985 : autour de 55 % des élèves passent en seconde générale ou

technologique et un peu moins du quart en BEP. Mais à partir de 1985, les passages en seconde générale et technologique connaissent une forte augmentation, jusqu'au début des années 1990. Ce mouvement s'inverse ensuite au profit d'un certain rééquilibrage des filières professionnelles.

Quant aux redoublements, ils ont fortement augmenté en fin de 5^e, jusqu'en 1985, puis ont diminué pour connaître, aujourd'hui, un niveau comparable à celui de 1980. En fin de 3^e, les redoublements progressent également jusqu'en 1985, mais moins qu'en fin de 5^e, ils baissent ensuite mais cessent de diminuer vers 1993. Ces mouvements sont le reflet d'un certain nombre d'instructions officielles en matière de redoublement, entre 1980 et 1990 (Paul, 1997) : en 1981, le redoublement reste un procédé normal de sanction pour toutes les classes, en 1987 une circulaire engage une politique de restriction des redoublements, enfin, en 1990 un décret stipule que le redoublement à l'intérieur des cycles ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de la famille.

Il faut donc avoir l'ensemble de ces éléments à l'esprit, pour analyser les évolutions des parcours scolaires au sein du collège (11).

Poids des redoublants de la 6^e à la 3^e

Depuis 1993, on observe que le poids des redoublants, de la 6^e à la 3^e, cesse de diminuer. Les dispersions entre collèges, mesurées par le coefficient de variation baissent également. Elles restent cependant importantes : par exemple, en 1996-1997, si 10 % des collèges accueillent moins de 4,3 % de redoublants en cinquième, à l'opposé, 10 % des collèges en accueillent plus de 18,3 % ; la moyenne étant de 11,2 %. En troisième, les chiffres aux extrêmes sont respectivement de 3,6 % et 16,3 %, avec une moyenne de 9,8 %.

Le tableau IV, donne l'ensemble des résultats depuis 1989, pour l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine.

Taux de passage en 4^e et en seconde

Après la forte augmentation des taux de passage en quatrième générale et en seconde générale ou technologique, entre 1980 et 1990, les flux se stabilisent de façon homogène ; la baisse des coefficients de variation est continue depuis 1980.

Tableau IV. – Évolution du poids des redoublants dans les collèges publics (France métropolitaine)

Poids des redoublants (%)	1989-1990			1993-1994			1996-1997		
	moyenne	écart-type	coef variation	moyenne	écart-type	coef variation	moyenne	écart-type	coef variation
en sixième	8,8	5,1	63 %	9,3	5,4	57 %	10	5,1	52 %
en cinquième	11,7	5,8	50 %	10,4	5,3	51 %	11,2	5,4	49 %
en quatrième	6,8	5,2	77 %	6,7	4,5	68 %	7,5	4,6	61 %
en troisième	10,7	5,5	51 %	9,4	5	54 %	9,8	4,9	50 %

Tableau V. – Taux de passage en quatrième et seconde (Collèges publics, 7 académies)

Taux de passage (%)	1979-1980			1989-1990			1996-1997		
	moyenne	écart-type	coef variation	moyenne	écart-type	coef variation	moyenne	écart-type	coef variation
de 5 ^e en 4 ^e générale	68	9,5	14 %	77	8,3	11 %	80,5	7,8	9,6 %
de 5 ^e en 4 ^e techno				6,6	4,6	70 %	8,2	5,5	68 %
de 3 ^e en 2 nd générale ou techno	61	12	20 %	67,7	10	15 %	66,4	9,8	15 %
de 3 ^e en 2 nd profession	26,8	11	41,4 %	20,8	9,1	44 %	22,3	9,2	41 %

Notes :

1 Les taux de passage d'un niveau n à un niveau $n + 1$ sont définis comme la proportion d'élèves scolarisés au niveau $n + 1$ dans l'enseignement public parmi ceux qui étaient scolarisés au niveau n , dans le collège l'année précédente.

Ce taux est donc éventuellement biaisé du fait :

- des flux de sortie vers l'apprentissage ou les systèmes d'enseignement ne dépendant pas de l'Éducation Nationale ; ceci a pour effet de surestimer légèrement les taux de passage par rapport aux chiffres nationaux ;
- des flux vers et depuis le privé ;
- des migrations vers les autres académies ;

2 Les chiffres pour l'année 1997 et l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine sont très proches de ceux du tableau : T54G = 80,3 %, T54T = 8,4 %, T32GT = 64,9 %, T3BEP = 23,7 %, mais supérieurs de quelques points aux chiffres nationaux pour les raisons évoquées plus haut.

Dans le tableau 5, nous avons rassemblé les chiffres relatifs aux sept académies pour lesquelles les données sont disponibles depuis 1980. Les valeurs nationales sont inférieures aux chiffres moyens par collège, en raison du mode de calcul (voir note du tableau V). Les tendances restent cependant comparables.

La baisse des coefficients de variation concernant le poids des redoublants, depuis 1989, et les

passages en quatrième générale ou en seconde générale et technologique, depuis 1980, sont donc bien le signe de pratiques d'orientation plus homogènes, d'un collège à l'autre. Ce résultat peut aussi être interprété comme une baisse de la sélectivité qui, comme le constatent certains auteurs (S. Broccholichi, 1995), provoquerait des mouvements de fuite de certains établissements et modifierait leur recrutement social.

CONCLUSION

Des disparités entre les collèges se révèlent de manière inégale, entre 1979 et 1997, et évoluent différemment au cours du temps, dans les trois domaines étudiés : la population scolaire, les moyens d'enseignement et les parcours scolaires.

En dépit de certaines évolutions favorables, telles que la baisse des retards scolaires, les disparités relatives aux caractéristiques socio-démographiques de la population scolaire augmentent. Dès la sixième, les différences entre collèges sont fortes. Alors qu'en moyenne, dans l'ensemble des collèges publics de France métropolitaine, en 1997, on compte 5,2 % d'élèves en retard de 2 ans et plus, 42,3 % d'élèves issus de catégories sociales défavorisées, 6,9 % d'élèves étrangers, les collèges dits « sensibles » présentent, pour chacun de ces indicateurs, des caractéristiques élevées : 10,6 % d'élèves en retard de 2 ans et plus (soit 2 fois plus qu'en moyenne), 63 % d'élèves défavorisés (soit 1,5 fois plus qu'en moyenne), 27,5 % d'élèves étrangers (soit 4 fois plus qu'en moyenne). Les collèges en ZEP présentent les caractéristiques suivantes : 8,1 % d'élèves en retard de 2 ans et plus, 60 % d'élèves défavorisés, 17,2 % d'élèves étrangers. Ces différences ont tendance à augmenter depuis une quinzaine d'années et peuvent s'expliquer par plusieurs phénomènes tels que l'intensification de puissants processus ségrégatifs liant le lieu de résidence et le lieu de scolarisation, la concurrence entre établissements et, depuis 1984, les mesures d'assouplissement de la carte scolaire.

Les moyens d'enseignement ont été étudiés à l'aide d'indicateurs relatifs à l'organisation de l'enseignement (taille moyenne des divisions et coût de l'enseignement), à l'offre d'enseignement (langues vivantes et options proposées) et aux caractéristiques des enseignants. Sur les deux premiers ensembles, l'analyse évolutive des indi-

cateurs montre qu'il existe une relative stabilité des moyens mis en place. Les différences constatées d'un collège à l'autre dépendent de l'implantation de l'établissement (rural ou urbain) ou de la mise en place de certaines politiques (ZEP et établissements « sensibles »). S'agissant des caractéristiques des enseignants, on note une intensification des recrutements des enseignants titulaires certifiés ou agrégés (65 % de l'ensemble des enseignants en 1997 contre 35 % en 1989), mais ce sont les plus jeunes enseignants et les non titulaires qui se trouvent, plus souvent, confrontés aux élèves les plus difficiles, en collèges « sensibles », et dans une moindre mesure en ZEP : 40 % de jeunes enseignants âgés de moins de 35 ans et 10 % de non titulaires en collèges sensibles contre respectivement 25 % et 4,4 % dans l'ensemble des collèges.

Les pratiques d'orientation caractérisées par les taux de passage vers la classe supérieure et les taux de redoublement se ressemblent davantage, d'un collège à l'autre.

En définitive, alors que la situation sociale des collèges est de plus en plus « polarisée », la politique de discrimination positive n'est pas plus forte aujourd'hui qu'au milieu des années 80. On peut également penser que l'homogénéisation des politiques d'orientation, interprétée par les parents d'élèves comme une baisse de sélectivité, a des effets sur les migrations entre certains établissements. Les différences sociales liées à l'habitat, les politiques de certains établissements visant à attirer les meilleurs élèves en créant des classes de niveau, et les mesures d'assouplissement de la carte scolaire, accentuent ces mouvements. Le recrutement social des collèges s'en trouve encore plus modifié et conduit à une ségrégation accrue.

Danièle Trancart
Université de Rouen

NOTES

(1) L'ensemble des résultats de l'étude a fait l'objet d'un rapport publié à la DEP (Direction de l'Évaluation et la Prospective) : Les collèges publics, de 1979 à 1997, convention n° 97-342.

(2) Ces sept académies sont : Dijon, Grenoble, Nancy, Nice, Orléans-Tours, Rennes et Toulouse.

(3) On calcule pour chaque collège et pour chacune des 3 variables, un écart centré-réduit en retranchant à la valeur initiale la moyenne et en divisant par l'écart-type, puis on effectue la somme algébrique des 3 valeurs obtenues.

(4) Des établissements ont été identifiés comme « sensibles » en concertation avec les recteurs et les inspecteurs d'aca-

- démie, en 1992. Dans le rapport de l'Inspection Générale de juillet 1994, ils sont décrits comme suit : « la concentration d'enfants et d'adolescents de milieux culturellement, économiquement et socialement défavorisés dans des secteurs géographiques gravement touchés par la pauvreté et le chômage justifiait des mesures exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales ». Des moyens supplémentaires ont été attribués et des enseignants volontaires se sont vu octroyer des avantages de carrière.
- (5) La variable, proportion de demi-pensionnaires, n'a pas été intégrée au calcul de l'indice de précarité pour des raisons liées, d'une part aux erreurs de mesure (certains élèves peuvent fréquenter la cantine d'un établissement voisin ; la valeur de l'indicateur est alors nulle et perturbe le calcul), et d'autre part au manque de robustesse de l'information relativement à l'indicateur global. Mais la prise en compte de cette variable, *a posteriori*, nous a semblé intéressante.
- (6) Nous nous sommes inspirées du travail effectué par M.C Rondeau dans une note interne n° 97069, sans tenir compte

de la variable demi-pensionnaires pour les raisons évoquées précédemment.

- (7) En 1993, 50 % des collèges sont concernés par ces mesures et 10 % des élèves sont inscrits dans un collège public qui n'est pas celui de leur secteur (NI n° 93-19).
- (8) Ces options sont : latin, grec, langue vivante renforcée, langue régionale, technologie et langue vivante 2.
- (9) Dans les collèges sensibles, le recrutement des enseignants se fait parfois sur la base du volontariat, en échange d'avantages de carrière, ce qui peut expliquer une part des résultats concernant les plus jeunes.
- (10) On a retenu le poids des redoublants (à l'entrée d'un niveau donné), de préférence aux taux de redoublement (à la sortie d'un niveau donné), car cela permet d'apprécier dans quelle mesure certains collèges accueillent les élèves redoublants quand d'autres les rejettent.
- (11) Il faut rappeler que les chiffres présentés ici prennent le collège comme unité d'analyse et sont donc différents des valeurs nationales.

BIBLIOGRAPHIE

- BROCCOLICHI S. (1995). – Orientations et ségrégations nouvelles dans l'enseignement secondaire. **Sociétés contemporaines**, n° 21.
- CAILLE J.-P. (1991). – Les entrants en sixième, comparaison des panels 1980 et 1989. **Note d'information**, n° 91-34.
- CAILLE J.-P., VALLET L.-A (1995). – Les carrières scolaires au collège des élèves étrangers ou issus de l'immigration. **Éducation et Formations**, n° 40 et **Revue Française de Sociologie**, vol XXXVI.
- COEFFIC N. (1996). – Amélioration des carrières scolaires au collège, mais maintien d'orientations différenciées en fin de troisième. **Données sociales**, INSEE.
- DURU M., MINGAT A. (1997). – La gestion de l'hétérogénéité des publics d'élèves au collèges, **Cahiers de l'IREDU**.
- ESQUIEU P. (1996). – L'orientation des élèves au sein de l'enseignement secondaire depuis vingt ans, **Éducation et Formations**, n° 48.
- EURIAT M., THÉLOT C. (1995). – Le recrutement de l'élite scolaire depuis 40 ans. **Éducation et Formations**, n° 41 et **Revue Française de Sociologie**, vol. XXXVI.
- GOUX D., MAURIN E. (1995). – Origine sociale et destinée scolaire. **Revue Française de Sociologie**, vol. XXXVI.
- LÉVY, LIENSOL, MEURET D., ŒUVRARD F. (1983). – Disparités entre collèges publics. Analyse d'ensemble. **Éducation et Formations, Dossiers et Documents**.
- PAUL J.-J. (1997). – **Le redoublement : pour ou contre**. Paris : ESF (Pratiques et enjeux pédagogiques).
- PAYET J.-P. (1996). – **L'école et la violence : à propos de quelques tabous**. Conférence à l'Université d'été sur les violences à l'école.
- PROST A. (1986). – **L'enseignement s'est-il démocratisé ?** Paris : PUF (2^e éd. revue, 1992).
- Repères et Références Statistiques (1996). – Ministère de l'Éducation Nationale, DEP.
- RHEIN C., LE PAPE A., GROSBRAS P.-A. (1996). – **Division sociale de l'espace et inégalités de scolarisation**, Rapport de Recherche Ministère de l'Équipement et du Logement.
- RONDEAU M.-C., TRANCART D. (1995). – Les collèges sensibles : description et typologie, **Éducation et Formations**, n° 40.
- TRANCART D. (1992). – Disparités entre collèges publics. **Éducation et Formations**, n° 31.
- TRANCART D. (1993). – Quelques indicateurs caractéristiques des collèges publics : évolution de 1980 à 1990 dans sept académies. **Éducation et Formations**, n° 35.